



Confédération paysanne



STOP à la destruction des espaces naturels et de la biodiversité

par le business du photovoltaïque

Communiqué de presse Saint-Amans-Valtoret, le 4 décembre 2023

Le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc sera-t-il encore une fois sacrifié à la production industrielle d'électricité ? Voici un nouveau danger d'industrialisation anarchique des territoires ruraux : « l'agrivoltaïsme ».

L'agrivoltaïsme fait partie des nouvelles absurdités de la politique française en matière énergétique qui encadre le dispositif d'accélération des énergies renouvelables (ZADER). Au lieu de prioriser les économies d'énergies, l'efficacité énergétique et la sobriété, on réitère le même schéma du développement tout azimut de l'éolien industriel. Les promoteurs font signer des promesses de bail de 30 ans ou plus et louent des dizaines d'hectares de terrains naturels, agricoles ou forestiers pour y installer leurs centrales photovoltaïques, figeant l'usage et l'évolution de ces parcelles pour de longues années.

Un exemple est en cours sur la commune de Saint-Amans-Valtoret avec deux projets. Le premier sur 14 hectares est porté par un agriculteur sur ses parcelles privées les plus éloignées de sa ferme.

Sans aucune concertation publique et en offrant l'essentiel des recettes à une entreprise privée le second projet menace d'installer 35 à 40 hectares de panneaux photovoltaïques sur des terrains communaux (appelés les vacants) loués et travaillés actuellement par des agriculteurs si ces derniers sont d'accord. Combien d'autres projets cachés ? Pour le moment nul ne le sait.

Ces projets, s'ils voyaient le jour, seraient en co-visibilité directe de Mazamet et impacteraient la vallée du Thoré en transformant nos paysages pour des décennies.

Le nouveau PLUI adopté en 2022 par la communauté de communes Thoré-Montagne Noire a supprimé 15 hectares sur 20 de zones constructibles sur la commune de Valtoret, ce qu'il faut saluer. Alors, comment accepterait-on d'industrialiser, d'artificialiser 54 hectares ou plus, de terres naturelles, agricoles ou forestières ? C'est une hérésie au regard de l'effondrement de la biodiversité, du stockage du carbone dans ces forêts en devenir et de la nécessité de garder une capacité de production agricole quand le réchauffement climatique vient compromettre la rentabilité des productions !

L'installation de panneaux photovoltaïques au sol est bien une artificialisation des sols. Ancrages en béton, clôtures, arrachages de haies, voies d'accès et lignes électriques enterrées sur des kilomètres affectent les sols, perturbent la faune et la flore de façon durable. Avant de penser à détruire la nature pourquoi les toitures et les parkings de tous les centres commerciaux et des bâtiments publics ne sont-ils pas recouverts ? Combien d'autres projets de ce type sur les communes du sud du Tarn ?

Quid de l'agriculture dans ces zones de montagnes ? Va-t-on remplacer les agriculteurs par des centrales électriques ? Va-t-on transformer des terres arables et vivrières en mers de panneaux solaires ? Profiter des difficultés du secteur agricole en faisant miroiter une rente sur 30 ans, c'est pour l'État et les promoteurs privés une des méthodes favorites de « greenwashing », une forme d'injustice environnementale.

Heureusement beaucoup d'agriculteurs, soucieux de leur environnement de vie et souhaitant rester des producteurs en vivant de leur travail, ne se laisseront pas acheter, comme le rappellent la confédération paysanne et les jeunes agriculteurs..

Nous demandons à l'Etat d'arrêter de faire pression pour l'industrialisation massive et anarchique des territoires ruraux et au Parc Naturel Régional du Haut Languedoc de s'opposer systématiquement à ces projets. Nous demandons à l'ensemble des élus locaux d'être extrêmement vigilants, et de résister à cette aberration.